

TOUTAINVILLE



**Bulletin communal n° 1
Septembre 2020**



EDITORIAL

Chères Toutainvillaises, Chers Toutainvillais,

Avant toute chose, je tenais à vous remercier de m'avoir accordé votre confiance lors des élections municipales du 15 mars dernier en élisant ma liste « Vivons notre village ». Elu maire par le conseil municipal, je puis vous assurer que j'exercerai cette fonction avec sérieux et dynamisme entouré de mon équipe toute aussi motivée.

Du fait de la Covid 19, nous n'avons pris nos fonctions que le 23 mai dernier, ce qui a engendré du retard pour élaborer notre budget 2020, suivre le planning des travaux en cours et futurs.

Notre priorité, avec l'ancienne équipe municipale dont j'étais le premier Adjoint pendant cette douloureuse période de confinement de près de deux mois, a été de faire face aux obligations sanitaires imposées, d'assurer pour les personnes fragiles ou en difficulté une aide et un contact continu.

Le maintien du lien social et affectif est primordial pour chacun d'entre nous, notre mission est de vous soutenir dans cette épreuve, qui hélas n'est pas terminée.

Je remercie toutes les personnes qui se sont associées à nous et nous ont permis d'assurer ce suivi.

Maintenant, il nous faut avancer sur nos projets qui sont nombreux et réalisables sur cette période de 6 ans. Nous en avons fixé le cap et nous ferons tout pour y parvenir dans un esprit de continuité.

Notre objectif premier est qu'il fasse bon vivre à Toutainville dans un climat de confiance et de sécurité.

Le Maire,
Bruno BLAS



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



COMMUNE DE
TOUTAINVILLE - 27500



LE MAIRE

BLAS BRUNO

LES ADJOINTS



BOURNISIEN MARTINE



BACHELEY GILLES



LAMON KATIA



MARICOT DAVID

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



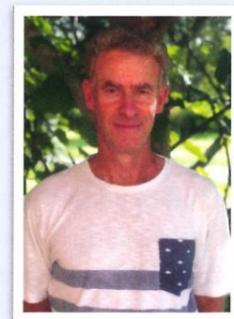
QUEFFRINES
VÉRONIQUE



LEBLANC
RAYNALD



PAPON
ANGÉLIQUE



DECARSIN
FRANCK



DESVAUX
MIREILLE



MAZIRE
ALAIN



BOUVILLE
SOPHIE



SENAY
JOHANN



CESARD-FARIN
ISABELLE



MAGDELAINE
DENIS

RESULTATS ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2020

Sur les 1025 inscrits, il y a eu 615 votants, 6 blancs et 11 nuls.

La liste conduite par Monsieur Bruno BLAS a obtenu 330 voix

La liste conduite par Monsieur Johann SENAY a obtenu 268 voix

12 personnes de la liste de M. Bruno BLAS ont été élues comprenant 2 conseillers communautaires.

3 personnes de la liste de M. Yohann SENAY ont été élues.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau conseil municipal, vu la crise de la covid 19, n'a pris ses fonctions que le samedi 23 mai.

Ce 23 mai, Monsieur Bruno BLAS a été élu Maire sur les 15 suffrages exprimés par 12 voix. Le nombre d'adjoints a été fixé à 4.

Madame Martine BOURNISIEN a été élue 1ère Adjointe par 12 voix sur 15. Ces fonctions portent sur les affaires générales de la commune.

Monsieur Gilles BACHELEY a été élu 2° Adjoint par 12 voix sur 15. Ces fonctions sont dévolues à l'entretien du patrimoine principalement les travaux d'entretien bâti et VRD, l'environnement, l'ONF et l'élagage.

Madame Katia LAMON a été élue 3° Adjointe par 12 voix sur 15. Sa mission porte sur la vie scolaire et sociale.

Monsieur David MARICOT a été élu 4° Adjoint par 12 voix sur 15. Il est responsable des travaux neufs bâtiments VRD.

Tous les conseillers municipaux ont intégré des commissions communales : en urbanisme, finances, social, scolaire, cimetière, vie associative, communication, appels d'offres, syndicats eau et électricité, correspondant défense, etc...

Les 2 conseillers communautaires qui sont Madame Martine BOURNISIEN et Monsieur Bruno BLAS se rendent aussi aux différentes réunions avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle et participent à certaines commissions intercommunales.

Des réunions de conseil municipal ont eu lieu depuis mai non pas à la mairie mais en raison de la covid à la salle polyvalente à huit clos ou avec un public restreint. Vous pouvez vous inscrire en mairie pour cette année si vous souhaitez y assister.

Cependant chaque compte rendu de séance est affiché en mairie. La création d'un site internet a été voté à l'unanimité le 23 septembre dernier pour une mise en place début décembre ce qui nous permettra de vous informer très rapidement. Vous pourrez de ce fait obtenir des documents administratifs que nous mettrons en ligne.

ELECTION DES SENATEURS DE L'EURE

Le dimanche 27 Septembre, le vote des Maires et des Elus Délégués a vu l'élection de 3 sénateurs pour le département de l'Eure. Il s'agit de Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur réélu, Madame Kristina PLUCHET et Monsieur Sébastien LECORNU.

PROCHAINES ELECTIONS EN 2021

Elles auront lieu en mars 2021 (date non connue à ce jour) avec les élections départementales et régionales le même jour.

Si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale, vous pourrez le faire en mairie ou sur internet jusqu'au début février 2021 (date non connue à ce jour) avec un justificatif de domicile, l'imprimé est téléchargeable sur le site service public.fr.

ETAT DE LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE ET FINANCIERE DE TOUTAINVILLE



1°) La Démographie

Suite au recensement effectué en janvier - février 2020, la commune compte 1 344 habitants, en légère augmentation par rapport à 2015 avec 1 322 habitants. Toutainville compte 527 résidences principales et 56 résidences secondaires avec des logements vacants.

Le nombre moyen de personnes vivant sous le même toit est de 2.6 contre 2.2 sur le territoire de notre Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

42 % des ménages ont des enfants, les moins de 18 ans sont au nombre de 369 contre 243 en 2007.

Beaucoup sont des retraités avoisinants presque 30 % de la population, en nette augmentation depuis 10 ans.

18 personnes sont des séniors de plus de 80 ans.

84 % sont propriétaires de leurs logements, chiffre supérieur à celui du Département (65 %).

Le revenu moyen perçu annuellement pour Toutainville est de 25 891 €. La part des foyers fiscaux imposés en 2018 était de plus de 41 %.

Après les retraités, les ouvriers viennent en seconde position avec environ 25 % suivis par les employés presque 15 %. Très peu d'agriculteurs et d'artisans (- 5 %).

Le taux de chômage des 16-64 ans est de l'ordre de 11 %. 76 % de la population est active, les emplois sont répartis en grande partie dans les secteurs du commerce, des transports et services. Le secteur de la construction ne représente que 7 % des emplois. 74 % des femmes de 16 à 64 ans travaillent.

2°) Les Finances de la commune

La situation de la commune est saine avec une diminution de la capacité d'autofinancement depuis plusieurs années notamment en raison d'une baisse systématique des recettes de dotations de l'Etat.

La commune a conduit un programme d'investissement croissant sur la période 2017-2019 sans recourir à l'emprunt.

Un seul emprunt est inscrit sur le budget communal qui se termine en 2023, l'encours de la dette par habitant s'élève à 57 € alors que la fourchette moyenne par habitant sur le Département est de 519 €.

Le total des charges de fonctionnement de la commune représente un coût par habitant de 300 € contre 719 € pour les communes du département en moyenne.



Les taux d'imposition communaux sont très modérés. Ils sont votés par le conseil municipal chaque année et n'ont pas augmenté depuis 2014 :

| | |
|-------------------------|---------|
| Taxe habitation | 8.70 % |
| Taxe foncière bâtie | 9.73 % |
| Taxe foncière non bâtie | 29.38 % |

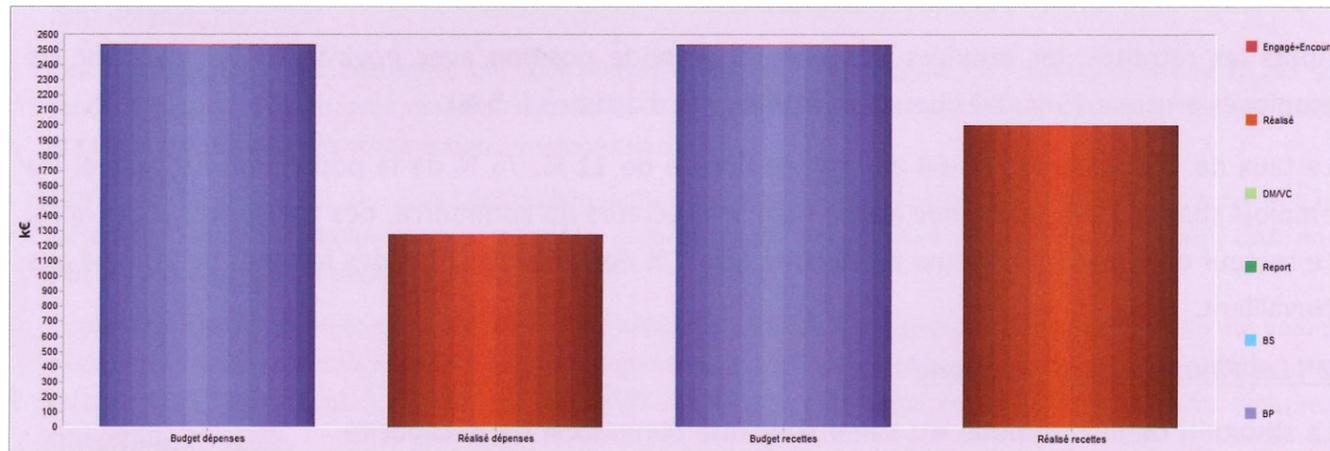


Le taux de cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle) n'entre plus dans nos recettes mais revient à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle dont nous dépendons.

Pour information, la Loi a obligé chaque commune à un rattachement à une Communauté de communes. Nous faisons partie des 33 communes qui composent celle de Pont-Audemer Val de Risle.

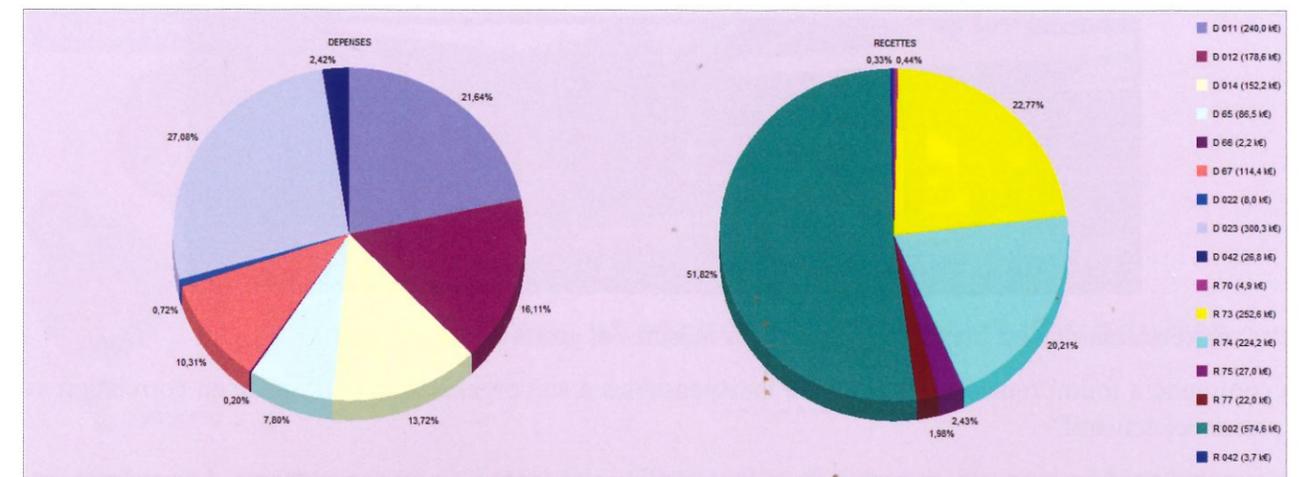
Et pourtant, le montant que vous avez à payer augmente. Pourquoi ? Parce que sur votre base taxable, un taux d'inflation est appliqué par l'Etat (environ 2 % en moyenne par an). Ensuite les taux Communauté de Communes, du Département, de la Région et des ordures ménagères sont votés par ces assemblées et peuvent être revus à la hausse.

Vous trouverez ci-dessous des données comptables sur le réalisé 2019 ainsi que sur les prévisions budgétaires de 2020.



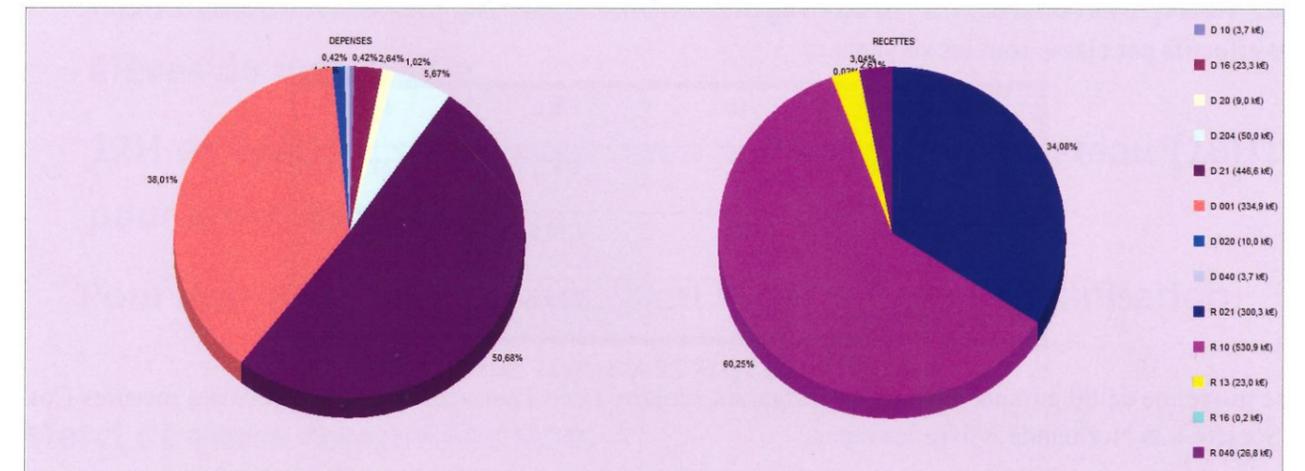
| Balance générale - dépenses | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|---------------------|---------------|--------------|----------------------|--|
| DEPENSES | BP | BS | R.A.R 2018 | DM/VC | Total Budget | Réal. | % Réal. | Eng.+Encours | % Réal.+Eng.+Encours | |
| Total du fonctionnement | 1 630 518,66 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 630 518,66 | 600 404,46 | 36,82% | 0,00 | 36,82% | |
| Total de l'investissement | 906 404,98 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 906 404,98 | 678 371,18 | 74,84% | 0,00 | 74,84% | |
| Total des dépenses | 2 536 923,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 536 923,64 | 1 278 775,64 | 50,41% | 0,00 | 50,41% | |

| Balance générale - recettes | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|---------------------|---------------|--------------|----------------------|--|
| RECETTES | BP | BS | R.A.R 2018 | DM/VC | Total Budget | Réal. | % Réal. | Eng.+Encours | % Réal.+Eng.+Encours | |
| Total du fonctionnement | 1 630 518,66 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 630 518,66 | 1 658 442,66 | 101,71% | 0,00 | 101,71% | |
| Total de l'investissement | 906 404,98 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 906 404,98 | 343 430,57 | 37,89% | 0,00 | 37,89% | |
| Total des recettes | 2 536 923,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 536 923,64 | 2 001 873,23 | 78,91% | 0,00 | 78,91% | |



| Dépenses de fonctionnement | | |
|----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 011 | Charges à caractère général | 240 000,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 178 600,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 152 172,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 86 500,00 |
| 66 | Charges financières | 2 200,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 114 366,59 |
| 022 | Dépenses imprévues | 8 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 300 282,58 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 26 800,00 |
| TOTAL DEPENSES | | 1 108 921,17 |

| Recettes de fonctionnement | | |
|----------------------------|---|---------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 4 900,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 252 555,00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 224 156,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 27 000,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 22 000,00 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 574 610,17 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 700,00 |
| TOTAL RECETTES | | 1 108 921,17 |



| Dépenses d'investissement | | |
|---------------------------|--|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 3 720,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 23 250,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 9 000,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 50 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 446 600,00 |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 334 940,61 |
| 020 | Dépenses imprévues | 10 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 700,00 |
| TOTAL DEPENSES | | 881 210,61 |

| Recettes d'investissement | | |
|---------------------------|--|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 300 282,58 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 530 928,03 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 23 000,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 200,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 26 800,00 |
| TOTAL RECETTES | | 881 210,61 |

Notre marge de manœuvre étant plus que confortable, la commune peut envisager sereinement de réaliser des travaux d'investissements importants sur 2020/2021 notamment pour la protection de défense incendie en équipant des zones non couvertes de bouches et poches, en programmant des travaux sur la voirie (qui ne font pas partie du programme voirie communautaire prévu sur Toutainville). Les eaux de ruissellement sont aussi à l'ordre du jour.

L'achat de matériel technique, de renouvellement de mobilier pour la salle polyvalente rénovée, la création d'un site internet, l'installation d'un panneau d'information est inscrit dans ce budget.

La sécurité du bourg est primordiale mais une étude d'impact avec le Département au préalable doit être élaborée, des travaux suivront.



Cette rentrée scolaire s'est bien déroulée avec les mesures et gestes barrières liés à la Covid.

La commune a fourni toutes les fournitures indispensables à son organisation et travaille en corrélation avec le personnel éducatif.

Les parents ont bien respecté ce protocole et font confiance à toute l'équipe enseignante. Les enfants ont su s'adapter à tous ces changements y compris aux devoirs à distance ce qui a permis de consolider les acquis en français et maths. Ils se sont responsabilisés avec l'aide des parents et sont plus autonomes.

Cet été, des travaux de peinture ont été effectués dans la classe de grande section maternelle par l'employé communal ainsi que des réparations mineures dans les locaux. Pour un équipement scolaire de qualité, la mairie a acheté des casiers, bureaux et chaises pour un montant de 2 023 € TTC.

L'école Gaston BOUDET a reçu 124 enfants dont 2 TPAS (-3 ans) qui ne sont malheureusement pas comptabilisés par l'Education Nationale ce qui porte ce nombre à 122 enfants.

Les effectifs par classe sont les suivants :

| | | | |
|-----------------|----|-----|----|
| Petite Section | 10 | CE1 | 16 |
| Moyenne Section | 12 | CE2 | 21 |
| Grande Section | 22 | CM1 | 13 |
| CP | 9 | CM2 | 21 |

Une moyenne de 80 enfants déjeune au restaurant scolaire avec 2 services dans le respect des mesures Covid, la Société « la Normande » livre les repas.

L'équipe enseignante est la même que l'année passée avec Monsieur Patrick BERANGER comme Directeur. Il reçoit les parents qui le souhaitent le mardi toute la journée à leur convenance puisqu'il est remplacé dans sa fonction éducative tous les mardis par Madame Cécile LEDEVEC.

Au vu de la Covid et de son évolution, les projets pédagogiques demeurent en suspens bien que les sorties soient autorisées en haute et basse Normandie par l'Education Nationale mais fortement déconseillée par l'Inspection Académique.

Les finances de la coopérative scolaire sont saines, de ce fait il n'y a pas d'augmentation des tarifs et ceux depuis environ 10 années.

Pendant les vacances scolaires, des stages de réussites éducatives (SRE) sont programmés pendant 5 jours du 19 octobre au 23 octobre prochain pendant 3 heures le matin allant du CP au CM2. Une moyenne de 5 enfants par classe a été vue par l'équipe enseignante afin d'améliorer et parfaire les acquis pour les enfants qui présenteraient des difficultés.

Ces activités scolaires se poursuivront aussi une semaine aux vacances de printemps, fin juillet et fin août.

Les études surveillées ont connu un vif succès, environ 15 enfants l'année précédente y ont adhéré. La commune envisage une reprise de cette activité après les vacances de la Toussaint de 16 h 30 à 17 h 30 si la crise sanitaire le permet.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'école et sachez que la mairie en collaboration avec l'équipe enseignante bien entendu reste à votre écoute.

Les gestes barrières



PETIT RAPPEL

Entrées et sorties des élèves et des adultes

Un sens de circulation a été mis en place afin de limiter les brassages.

- **8H35 ET 13H20 : entrée par le hall pour tous, puis sortie directe par le portillon plateau (SANS aucun contact avec les élèves présents dans la cour).**
- **Nous rappelons qu'un seul accompagnateur est autorisé pour les élèves de maternelle.**
- **12H et 16H15 : sortie pour tous par le portillon plateau (16H10 pour les maternelles)**

Pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate) et d'organisation, nous ne tolérons aucun retard.

Merci de votre compréhension.

L'équipe enseignante.

Ecole Gaston Boudet

Rue Maurice Rabasse - 27500 TOUTAINVILLE

☎ : 02.32.56.74.84 - ✉ : 0271156k@ac-rouen.fr



OBLIGATOIRE
PORT DU MASQUE À
50 MÈTRES DE L'ÉCOLE

NOS ASSOCIATIONS



SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'ouverture de la chasse a eu lieu le 20 Septembre et se termine le 28 Février 2021.

Elle est prolongée pour le sanglier uniquement jusqu'au 31 Mars.

Les 26 actionnaires composant cette société sont uniquement les gens habitant Toutainville, le lieu de chasse se tient seulement sur les 130 hectares de bois communaux ainsi que sur les 2 parcelles de marais près du Golf.

D'habitude, un bal trap est organisé en avril mais avec la Covid tout a été annulé.



CONFRÉRIE DE CHARITÉ

Depuis le 05 Septembre, la messe a repris à l'église. Elle se tient tous les samedis soirs de 18 H 30 à 20 H 00.

L'office peut avoir lieu avec Monsieur le curé Philippe DUBOS ou Monsieur Patrick SENABLE.

Sur Toutainville, cette confrérie se compose d'une Présidente, Madame Jacqueline VIOT et de 5 charitons Messieurs André DESVAUX, Jacques DESPRES, Cyril LEFRANCOIS, Marcel METOT et Xavier HELLOT, aidée de Daniel BUNEL.

Pour tous renseignements : Mme VIOT au 02.32.57.39.80.

Toutainvillais, toutainvillaises,

La mission première de l'association est d'apporter une aide financière à l'école pour que les élèves puissent participer à des activités : cinéma, sorties scolaires, présence d'intervenants, classe découverte...

L'année 2019/2020 a été une année compliquée et inachevée pour tous les élèves, les parents, le personnel éducatif de notre école bien-aimé.

Une nouvelle année scolaire 2020/2021 débute.

Mais elle débute dans le flou, l'incompréhension, la restriction...

-Qu'est ce qui sera autorisé, interdit au sein de notre école ?

-Que pourra organiser l'association en respectant la mise en place des normes sanitaires ?

L'association AAPEET reste malgré tout fidèle au poste, toujours présente pour nos petits toutainvillais. Tous les bénéfices seront toujours reversés à l'école, l'argent leur servira en temps voulu...

Bien épargné, il fera des petits.

Ce qui ne change pas ...

Cette année encore, nous avons besoin de vous !

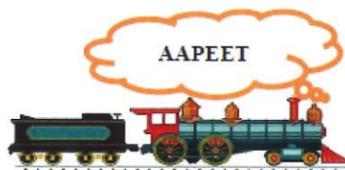
L'association AAPEET ne pourra pas fonctionner correctement ni perdurer dans le temps sans votre implication et votre aide, même ponctuelle.

Notre équipe s'est encore réduite cette année.

Et l'année prochaine, nous perdons certains membres de l'actuel bureau.

En cas de nombre insuffisant de bénévoles, l'association limitera davantage ses manifestations festives. Ce qui serait dommage !

Vu la situation actuelle, chaque événement réalisé sera une petite victoire pour nous tous. Et de beaux souvenirs à partager.



ON COMPTE SUR VOUS.

On avance ensemble pour nos petits toutainvillais !

Pour tous renseignements : aapeetoutainville@yahoo.com

L'association AAPEET.



Le Football Club de Toutainville redémarre cette saison 2020/2021.

Pour cette saison le club engagera une équipe vétérans et une équipe U11.

Les entraînements des enfants se déroulent le mercredi après midi de 14 H 30 à 16 H 00.

Nous recherchons des enfants de 6 à 11 ans.

Veuillez contacter la secrétaire au : 06.80.55.34.96.

Le Président, TESSON Philippe.



Pour la saison 2020-2021 le football club de Toutainville recherche des enfants pour ses équipes de débutants

Années de naissance de 2010 à 2015

Contactez la secrétaire du club: 06-80-55-34-96

OU Venez découvrir le club les mercredis du mois de septembre 2020 de 14h30 à 16h00 au stade

TOUT'1PTITMONDE

Cette association organise régulièrement des bourses aux jouets et aux vêtements.

Chaque manifestation est soumise à déclaration à la Préfecture, avec le protocole mis en place.

Actuellement, avec le Covid-19, elle veille à la mise en place d'un mètre de distanciation entre chaque exposant, gel hydroalcoolique à l'entrée pour les visiteurs, masque obligatoire pour tous, toilette désinfectée à chaque passage, un sens de circulation,...

En Septembre dernier, une Bourse aux vêtements a eu lieu, avec 20 exposants le samedi et 20 également le dimanche.

L'Association proposait également une restauration sur place, mais afin de respecter les mesures actuelles l'achat de sticks individuels de mayonnaise, ketchup, moutarde, sel, sucre, chocolat en poudre a été indispensable.

Les exposants étaient heureux de se retrouver et malgré la conjoncture actuelle, les ventes étaient présentes.

Les 7 et 8 Novembre 2020

De 9h00 à 17h30
A partir de 8h00 pour les exposants

Bourse aux vêtements
puériculture Jouets

SALLE DES FÊTES
TOUTAINVILLE

Renseignements et réservation au 06.73.98.72.48
Bénéfices au profit des enfants de notre commune

rejoignez nous Tout'1ptitmonde

Dates de nos prochaines manifestations :

- **31 Octobre 2020** : Halloween - Rendez-vous à 14 H. sur le parking de l'école (participation de 2 € par enfant pour le goûter).
- **07 et 08 Novembre 2020**, de 9 H. à 17 H 30. : Bourse aux Jouets à la salle des Fêtes.
- Marché de l'Avent à la Salle des Fêtes : le **21 Novembre 2020** de 13 H 30 à 18 H et le **22 Novembre 2020** de 10 H. à 18 H.
- **05 Décembre 2020** : Spectacle de Noël à la Salle des Fêtes.

(Ces dates sont sous réserve de l'évolution de la situation épidémiologique).



En raison du contexte sanitaire actuel, le Repas des Anciens 2020 n'a pas eu lieu.

Nous nous en excusons.



Route des Etangs 27500 TOUTAINVILLE
 Tél : 06 95 22 12 16 – 06 72 69 62 79 – 06 12 54 25 76
 Site : pontaugolf.com
 Mail : pontaugolf@gmail.com

Idéalement situé entre la Risle et la zone des Etangs PONT AU GOLF a installé son practice (Zone d'entraînement) et son parcours de 9 trous sur 17 Ha de la commune de Toutainville. Fort de ses 250 licenciés, PONT AU GOLF vous accueille dans une ambiance sympathique et conviviale.

Les principaux buts et objectifs de l'association sont de rendre accessible au plus grand nombre ce sport-loisir, grâce en particulier à ses tarifs très attractifs.

L'école de golf : 140 € (Voir détails) et l'adhésion annuelle adulte 280 €.

La très grande implication de nombreux bénévoles dans l'entretien de toutes les structures du golf nous permet de limiter au maximum les dépenses.

Outre l'école de golf, le club compte plusieurs équipes : Dames, Messieurs et Seniors qui portent haut nos couleurs dans les différentes compétitions départementales et régionales.

L'année 2021 connaîtra deux événements importants dans la vie du club :

Les 10 ans de l'association et la construction, tant attendue, du club-house dont l'inauguration devrait intervenir au cours du deuxième semestre.

Infos pratiques :

- Le practice et le parcours ouvrent tous les jours (Sauf Noël et Jour de l'An) à 9 heures, la fermeture étant variable suivant les saisons.
- Julien DESNUS, notre Professeur de golf diplômé, se tient à votre disposition pour tous renseignements, initiation ou perfectionnement. Il dispense des cours particuliers ou collectifs. N'hésitez pas à le contacter : 06 18 12 29 07 mail : juliendesnus@hotmail.fr
- Visitez notre site internet : pontaugolf.com et notre page Facebook.
- Pour tout renseignement : 06 95 22 12 16
 Patrice DUVAL : 06 72 69 62 79. Philippe CLÉMENT : 06 12 54 25 76

« OSONS LE GOLF ! »

Route des Etangs - Toutainville

Découverte et Initiation gratuites les mercredis et samedis

Ecole de Golf

de 6 à 18 ans 140 €
 * du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021

Tarif comprenant :

- l'adhésion et l'accès illimité au practice et au parcours Pont Au Golf
- la licence Fédération Française de Golf
- les cours avec Julien DESNUS moniteur, env. 25 h le mercredi ou le samedi de 14 à 15 h ou de 15 à 16 h (hors vacances scolaires), matériel prêté et balles de practice offertes par PAG pendant les cours.

Renseignements :
 Julien DESNUS 06 18 12 29 07
 ou Patrice DUVAL 06 72 69 62 79
pontaugolf@gmail.com



SOYEZ INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

AIDE A LA LICENCE SPORTIVE

Pour cela il faut être :

- 1 Un habitant de la commune
- 2 Scolarisé de la maternelle jusqu'au CM2

La démarche est simple :

Étape 1 : Présente-toi en Mairie afin de remplir un formulaire de demande d'aide

Étape 2 : Munis-toi des pièces justificatives suivantes :

- Pièce d'identité ou livret de famille
- Justificatif de domicile du chef de famille ou du responsable légal
- Facture acquittée du club
- RIB

PARTICIPATION DE 30 €

Nuisances sonores

Par Arrêté Préfectoral de l'Eure du 26 Septembre 2014, les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, les débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H. et de 14 H 30 à 19 H 30.
- Le samedi de 9 H. à 12 H. et de 15 H. à 19 H.
- Le dimanche et jours fériés de 10 H. à 12 H.



ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Les propriétaires de chiens ou les personnes en ayant la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

CLUB NAUTIQUE DE TOUTAINVILLE



La saison a démarré très tristement avec le décès de Christian Lecuirot, personnalité emblématique du club. Un homme exceptionnel et un bénévole remarquable. Le choc de cette disparition inattendue et la tristesse ont été fortes. Christian était un des membres fondateurs du club.

Il ne l'a jamais quitté et sa présence était quotidienne. Toujours sur l'eau ou à bricoler. Un bénévole comme il n'en existe plus beaucoup. D'une gentillesse infinie. Pour le remercier et ne pas l'oublier, en son hommage, le club est devenu Club Nautique de Toutainville – Club Nautique Christian Lecuirot.

Avec la situation sanitaire la saison a démarré très tardivement au club nautique. Aucune activité en avril et mai et le mois de juin habituellement dédié à l'accueil de groupes et d'évènements, a été très calme. Le début des vacances estivales a marqué le démarrage de la saison avec une très forte demande de participation aux stages de ski nautique et de wakeboard, et pour toutes les autres activités (bouée tractée, canoé, paddle, planche à voile).

Le club a accueilli de très nombreux enfants et petits-enfants (venus passer les vacances chez les papas et mamies), également de nombreuses familles et vacanciers de la région et de celles voisines. Des Hauts de France, de Bretagne et bien sûr de la région parisienne. Mais aussi de la région marseillaise ou du pays basque. De très nombreux belges et hollandais. La météo ensoleillée a été de la partie et finalement, la saison a été très correcte au club.

L'année a été marquée par l'achèvement de l'installation du télésiège par la mise en place de modules (petits tremplins, tube...). L'ensemble a connu un joli succès et les jeunes pratiquants sont très heureux de disposer d'un wake park si proche.

A la demande du département, le club est devenu structure d'accueil du Service National Universel, et a été très heureux accueillir 6 jeunes de 16 ans, volontaires du S.N.U, en plus de ces 2 jeunes de 20 ans du Service Civique.

Tous ont été remarquables et leur aide a été précieuse au cours de cet été très actif. Une belle expérience qui sera renouvelée l'année prochaine.

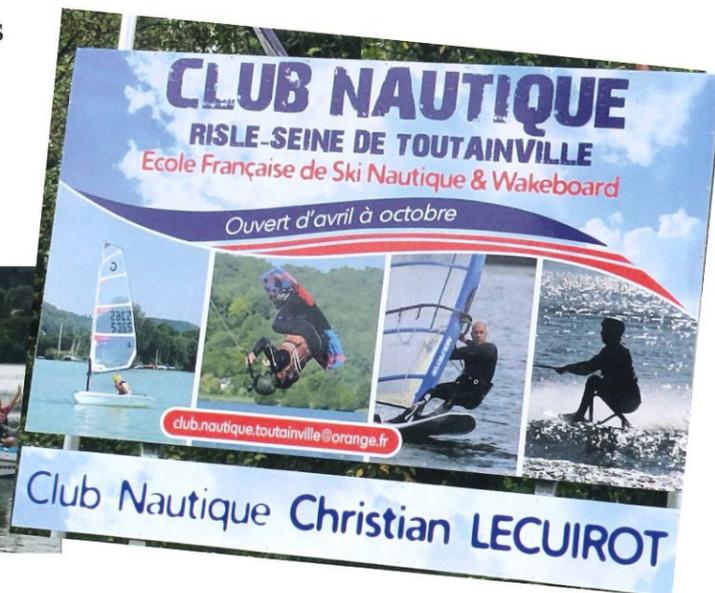
Le club nautique devait accueillir les Championnats d'Europe de wakeboard début aout, une belle compétition qui devait rassembler près de 120 compétiteurs de 20 nations européennes. Compte-tenu de la situation sanitaire, ils sont reportés à aout 2021.

La saison s'achève doucement, les bénévoles du club préparent déjà 2021.

Bien amicalement / sportivement.

Jean-Marie NEDEAU.

Président du Club Nautique de Toutainville.



NOUVEAU RÉZO POUCE, POUR UNE MOBILITÉ DURABLE DANS LES ZONES RURALES !

La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rézo Pouce.



Rézo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à près de 100 arrêts (comme des arrêts de bus) et à l'application mobile Rézo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rézo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

Et concrètement, ça marche comment ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur www.rezopouce.fr, sur l'application mobile, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un macaron (pour les conducteurs).



En mode "Instantané"

Les utilisateurs peuvent partager leur destination en temps réel et visionner sur une carte les conducteurs et passagers (et leur destination) situés autour d'eux.

En mode "Programmé"

Les usagers peuvent proposer leur trajet en voiture ou trouver un trajet à l'avance.

En "s'abonnant"

Les utilisateurs peuvent créer et s'abonner aux hashtags qui les intéressent (ex. #GareVille) pour visualiser tous les trajets correspondants.

JE TRIE DONC J'AGIS

Le tri + simple

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

Consignes détaillées et emplacement des colonnes de tri : www.sdomode.fr

Un doute ? Une question ? 02.32.43.14.75

DANS LE BAC OU SAC JAUNE

Bouteilles, bidons et flacons en plastique

Briques alimentaires, sacs et films, emballages métalliques

Pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...

COLONNE DE TRI

Tous les emballages en verre

Bouteilles, canettes et bocaux

Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)

Flacons et autres... (crème de soins, parfum, sirop...)

COLONNE DE TRI

Tous les papiers et emballages en carton

Journaux, catalogues, prospectus

Courriers, enveloppes, livres

Cahiers, bloc-notes et impressions

Tous les emballages en carton

A compter du lundi 14 septembre 2020, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des déchèteries.

Perturbation ouverture de la déchèterie :



Depuis le 2 janvier 2017, votre déchèterie est gérée par le SDOMODE, syndicat de traitement et de valorisation des déchets dont la Communauté de Communes est adhérente.

Avec ce changement, les 17 déchèteries du syndicat sont mises en réseau.

Pour les particuliers : cela vous permettra d'aller à la déchèterie la plus proche de chez vous. Chaque habitant de l'ouest de l'Eure a accès à une déchèterie dans un rayon de 10km autour de chez lui.

Pour connaître les horaires ou fermeture, nous vous invitons à cliquer [ici](#)

A titre indicatif :

Horaires d'ouverture été (du 1er avril au 31 octobre) :

Lundi et jeudi de 14h à 18h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Horaires d'ouverture hiver (du 1er novembre au 31 mars) :

Lundi et jeudi de 14h à 17h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

Contact de la déchèterie

La carte d'accès à la déchèterie sera délivrée contre présentation obligatoire d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Téléphone :

Contact SDOMODE : [02 32 43 14 75](tel:0232431475)

Adresse :

Liste avec adresses et horaires des déchèteries sur le territoire disponibles sur le site du [SDOMODE](#)

Déchets acceptés



Mairie de Toutainville

2, Rue Maurice Rabasse - 27500 TOUTAINVILLE

☎ : 02.32.41.13.05 - 📠 : 02.32.57.28.26 - ✉ : commune.toutainville@orange.fr

Horaires d'ouverture : Les Lundis, Mercredis et Vendredis de 14 H 00 à 18 H 00

URBANISME

Nous vous rappelons que la Commune est régie depuis le 16 Décembre 2019 par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui a remplacé le plan local d'urbanisme. Ce règlement s'applique au territoire de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle regroupant les 26 communes initiales. Ce PLUi a contraint chaque commune à limiter les zones à urbaniser, à renforcer la protection des zones agricoles et des zones naturelles.

Trois zones ont été définies :

- **U** zone urbaine qui comprend 8 secteurs (Ua, Up, Ub1, Ub2, Uh, Uspr, Ue, Uz)
- **A** zone agricole qui protège le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- **N** zone naturelle qui comprend 6 secteurs (Nc, Np, Nspr, NI, NI1, NI2)

Attention : Avec ce PLUi, votre terrain n'est peut-être plus situé dans une zone constructible. Merci de vous renseigner en Mairie auprès de notre service urbanisme ou bien de consulter le site de la Communauté de Communes <http://plui-ponto.fr/>.

De plus, pour une nouvelle construction, des modifications sur les règles d'implantation par rapport aux limites séparatives en zone U ont été redéfinies pour chaque secteur.

Par ailleurs, le règlement de défense incendie du département de l'Eure est strict quant à la couverture incendie avec les 200 mètres déroulés. Renseigner vous en mairie ou déposer nous une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si votre terrain est couvert par tous les réseaux existants en particulier celui de la défense incendie si vous souhaitez construire ou agrandir.

Pour information, afin d'être en conformité avec cette réglementation, la commune a mis en place un programme pluriannuel de renforcement de défense incendie, celui du chemin du Harel vient d'être équipé avec l'installation d'une poche à incendie, d'un compteur d'un montant de 2 069.85 € et son aménagement pour un montant de TTC 17 268 €, heureusement subventionné par l'Etat et le Département pour un montant de 11 602 €.



Avant la fin de l'année, une bouche à incendie pour un montant de 4 327.31 TTC € va être installée Vallée de la Masse, chemin du Colombier.

Sur le budget communal 2021, des dépenses en investissement seront de nouveau inscrites et des demandes de subventions seront demandées pour nous permettre de renforcer la protection incendie.

Rappel : Le service urbanisme de la mairie est le réceptionnaire de vos demandes de :

- **Certificat d'urbanisme** : informatif pour une vente ou opérationnel pour une future construction
- **Déclaration préalable** : nécessaire par exemple pour une construction de moins de 40 m² pour une nouvelle clôture, un ajout de vélux, de portes ou volets, un ravalement si vous changez la couleur
- **Permis de construire** : plus de 40 m², au-delà de 160 m² nécessité d'un architecte
- **Permis d'aménager** pour un lotissement
- **Permis de démolir** obligatoire pour une destruction totale ou partielle d'une construction si elle est référencée sur le cadastre.

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi télécharger tous ces documents sur le site :

Service-Public.fr - Rubrique Autorisations d'urbanisme (lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>).

Une fois votre dossier déposé en mairie, il est ensuite renvoyé sous 8 jours au service instructeur de la Communauté de Communes le SUM (Service d'Urbanisme Mutualisé) situé en face de la papeterie à Pont-Audemer (02.32.20.21.09) qui nous facture cette prestation.

Délai d'instruction si le dossier est réputé complet minimum 2 mois voir 3 mois s'il est situé dans une zone protégée puisque avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Si le S.U.M. juge qu'il faut des pièces complémentaires, dépôt obligatoire en mairie ce qui retarde les délais.

L'affichage du récépissé mairie court pendant 2 mois, l'arrêté définitif est ensuite affiché pendant 2 mois en mairie et sur le terrain par le propriétaire tout le temps des travaux.

A partir de l'acceptation, vous avez 2 ans pour faire les travaux mais vous pouvez demander un délai supplémentaire d'un an.

N'oubliez pas de nous renvoyer les déclarations de début et de fin de travaux ce qui validera le certificat de conformité qui vous servira lors de la vente du bien immobilier.

Enfin, une taxe d'aménagement est due pour toute nouvelle construction sauf pour les abris de jardin qui ont été exonérés par la commune lors d'une délibération.

En 2019, la commune a enregistré :

37 demandes de certificats d'urbanisme, 12 permis de construire dont 4 qui ont été refusés à cause du manque de défense incendie, 17 déclarations préalables dont 2 refusées, 1 permis de démolir.

Sur 2020,

35 certificats d'urbanisme, 2 permis de construire, 13 déclarations préalables, 1 permis d'aménager.

TRAVAUX DE LA SALLE



Défibrillateur Salle

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, aucune location ne pourra se faire pour 2020. Merci pour votre compréhension.

*Nouveau :
Défibrillateur
mairie avec dallage*



Travaux ONF

*Broyage des allées et élagage des
mélèzes et des châtaigniers
Au Rogavel*



Rénovation rambarde

*Au Moulin de Rica
Avec la participation de la Communauté
de Communes Pont-Audemer Val de Risle*

ÉTAT-CIVIL DE FIN 2019 À SEPTEMBRE 2020

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET À LEURS FAMILLES POUR LA NAISSANCE DE :

| | | | | |
|---------|---------|----|-----------|------|
| VIEL | Eva | 27 | Octobre | 2019 |
| RENARD | Goshèn | 11 | Décembre | 2020 |
| GASTINE | Timéo | 27 | Mars | 2020 |
| POTTIER | Naëlyia | 22 | Avril | 2020 |
| LEBER | Noah | 17 | Juin | 2020 |
| GIELEN | Kais | 21 | Juin | 2020 |
| BOINE | Eloïse | 28 | Août | 2020 |
| CHICOT | Elon | 03 | Septembre | 2020 |
| LAPLACE | Elio | 13 | Septembre | 2020 |



Tous nos vœux de bonheur aux mariés

29 Février 2020

ZNATCHKO-YAVORSKY Nicolas et QUEANT Christelle

12 Août 2020

REMPNOULX DU VIGNAUD François et HOMO Isabelle



| | | | | |
|--------------------|--------------|----|-----------|------|
| QUIBEUF | Véronique | 30 | Novembre | 2019 |
| BOIVIN | Alain | 16 | Janvier | 2020 |
| FRIBOULET | Pierre | 09 | Mars | 2020 |
| VORANGER | Gérard | 11 | Avril | 2020 |
| LEGENDRE | Michel | 15 | Mai | 2020 |
| LECESNE | Kévin | 22 | Mai | 2020 |
| AVENEL née DUFOUR | Marie-Claire | 06 | Septembre | 2020 |
| DABIEL née GATINET | Micheline | 07 | Septembre | 2020 |
| PY | Nicolas | 25 | Septembre | 2020 |



*Avec toutes nos
sincères condoléances*

DROIT DE REPONSE DE L'OPPOSITION À L'ATTENTION DES TOUTAINVILLAIS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus, fait confiance et voté pour nous lors de l'élection municipale.

Les règles de proportionnalité ne nous permettent pas malgré notre résultat de quarante cinq % d'avoir plus de trois membres élus TOUTAINVILLE ENSEMBLE au sein du conseil municipal.

Ce sont en effet Madame Césard-Farain, Monsieur Magdeleine et Monsieur SENAY qui ont endossé le rôle de conseiller municipal d'opposition.

Nous ne manquerons pas pendant ce mandat de vous représenter au mieux et, de vous tenir informés de tout ce qui nous semblera important voir crucial.

La transformation du PLU en PLUI en est le parfait exemple.

Nous ne comprenons pas comment des toutainvillais propriétaires de terrains divers ont pu être dépossédés d'une valeur foncière significative sans en avoir été informés.

Nous restons à votre entière disposition. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter par téléphone au 07 69 54 94 52 ou par e-mail toutainville.ensemble@gmail.com

LES ELUS D'OPPOSITION MR SENAY

Responsable Publication : BLAS Bruno - Conception et mise en page : BOURNISIEEN Martine

Photos : Commune - Impression : Taslesca

Vente et reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique - Diffusion par la Poste